



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°43-2023-154

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2023-11-03-00002 - arrêté préfectoral n°SG/coordination 2023-80 en date du 3 novembre 2023 désignant Mme Cheffi Brenner Adanlété, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Haute-Loire, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Haute-Loire pour assurer la suppléance du préfet (1 page)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-11-03-00002

arrêté préfectoral n°SG/coordination 2023-80 en date du 3 novembre 2023 désignant Mme Cheffi Brenner Adanlété, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Haute-Loire, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Haute-Loire pour assurer la suppléance du préfet



**ARRÊTE PRÉFECTORAL N°SG/COORDINATION 2023-80
EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2023
DÉSIGNANT MADAME CHEFFI BRENNER ADANLÉTÉ,
SOUS-PRÉFÈTE CHARGÉE DE MISSION AUPRÈS DU PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
POUR ASSURER LA SUPPLÉANCE DU PRÉFET**

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 10 mai 2023 portant nomination de Madame Cheffi BRENNER ADANLÉTÉ, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet de la Haute-Loire, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan CORDIER en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté N° SG/COORDINATION 2023-73 du 25 septembre 2023 portant organisation de la permanence préfectorale dans le département de la Haute-Loire ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général de la préfecture,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er :

Madame Cheffi BRENNER ADANLÉTÉ, en sa qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet de la Haute-Loire, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Haute-Loire, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Haute-Loire :

le vendredi 3 novembre 2023 à partir de 17 heures jusqu'au lundi 6 novembre 2023 à 8 heures et du lundi 6 novembre 2023 à partir de 16 heures jusqu'au vendredi 10 novembre 2023 à 8 heures.

Article 2 :

Le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.


Yvan CORDIER